

GOUVERNEMENT  
PROVINCIAL  
DE  
NAMUR.

Namur, le 7 Xbre 1869.

B 26° 880 191 d

OBJET :

*Supplément  
de traitement  
du déperçant de  
Contise*

ANNEXE.

N. B. On est prié de rappeler dans  
la réponse : la lettre de la Division, le  
N° d'enregistrement ainsi que l'objet  
sommaire de la pièce.

*Messieurs,*

*Je vous prie de me faire connaître les  
motifs pour lesquels le déperçant de  
Contise n'a pas encore reçu les deux  
suppléments de traitement de 200 francs  
chaque qui lui ont été alloués pour la  
biennal en 1868 & 1869.*

*Le Gouverneur de la province,  
de Brillez*

*Messieurs les Bourgmestre & Echevins  
à Andenne*